

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

N° CP 9c/41-06  
Séance du 08 DEC. 2006

**PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE DU HAUT-RHIN  
ACTIONS CONCRETES A METTRE EN ŒUVRE AU TITRE DU VOLET SOCIAL**

**Soutien en faveur des Haut-Rhinois en situation de surendettement**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/II-2/08 du Conseil Général du 30 Mars 2006 adoptant les orientations du Plan de revitalisation économique,
- VU la délibération n°E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- valide le principe de la création d'une plate-forme d'accueil téléphonique gratuite d'écoute, de conseil et d'accompagnement des particuliers en situation de surendettement, ainsi que de conseil à l'intention des travailleurs sociaux du département,
- autorise le lancement d'un marché à procédure adaptée pour recourir aux services d'un prestataire, afin d'assurer la création et le fonctionnement de cette plate-forme,
- autorise sur le programme F027 (Plan de Revitalisation Economique) l'engagement d'une somme globale de 123 000 €,

- les crédits seront inscrits (sous réserve de leur vote par l'assemblée départementale) aux BP 2007 et 2008 comme suit :
  - 60 000 € sur le budget 2007 pour la mise en œuvre de cette plate-forme (imputation budgétaire 6228 enveloppe 89345 chapitre 011 fonction 58)
  - 3 000 € sur le budget 2007 pour les frais de publication (imputation budgétaire 6231 enveloppe 89344 chapitre 011 fonction 58)
  - 60 000 € sur le budget 2008 (imputation budgétaire 6228 enveloppe 89345 chapitre 011 fonction 58) pour le fonctionnement de la plate-forme.

Acte certifié exécutoire

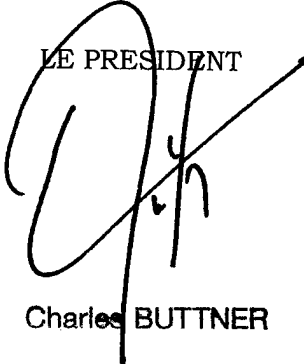
Réception par le Préfet	11 DEC 2006
Publication	15 DEC 2006

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions